

# BULLETIN MENSUEL

— PUBLIÉ PAR LA —

## CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTRÉAL

TIRÉ A MILLE EXEMPLAIRES

Prix d'abonnement

10 francs par an.

SIÈGE DE LA CHAMBRE

**10 RUE DE L'HOPITAL,  
MONTREAL.**

Le Bureau est ouvert tous les jours, sauf le dimanche, de 10 heures à midi et de 1 heure à 4 heures.

Adresser toutes lettres et communications à la Chambre de Commerce Française de Montréal, à MONTREAL, CAN.

**10 Rue de l'Hopital.**

**Adresse Télégraphique : "GALLIA" Montréal.**

### A V I S

Le Commerce français trouvera tout intérêt à se renseigner auprès de notre Chambre de Commerce sur le compte de tout individu de notre place sollicitant des représentations.

Nous recommandons aux personnes, qui ont l'occasion de nous écrire, de bien indiquer l'adresse exacte de notre Compagnie :

**Chambre de Commerce Française  
de Montréal,**

**10 RUE DE L'HOPITAL.**

En omettant la désignation **Française**, ce qui arrive à plusieurs de nos correspondants, les lettres sont remises—comme il est juste—à la **Chambre de Commerce du District de Montréal.**

### Comptes rendus des séances de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 1902.

Extrait du procès-verbal de la séance du 18 septembre mil neuf cent deux, tenue sous la présidence de M. H. Jonas, président.

M. le Consul Général de France assiste à la réunion.

o Sont présents : MM. de Sieyès, Chouillou, Balcer, Bouesnel, Cordon, Gouillioud, Devin et Monier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement du courrier qui contient un certain nombre de demandes de renseignements, notamment sur les peaux de chèvre, les saumons, homards, vins, eaux-de-vie, huiles d'olive et de coton, etc.

Sur la proposition de M. le Président, M. Warnier, importateur de New-York, est élu membre adhérent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

SÉANCE DU 2 OCTOBRE 1902.

Extrait du procès-verbal de la séance du 2 octobre mil neuf cent deux, tenue sous la présidence de M. H. Jonas, président.

M. le Consul Général de France assiste à la réunion.

Sont présents : MM. de Sieyès, Chouillou, Bouesnel, Dantony, Revol, des Etangs, Pony, Devin et Monier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé au dépouillement du courrier qui contient plusieurs demandes de renseignements, notamment sur les vins, cidres, eaux-de-vie, peignes, etc.....

La Chambre de Commerce Française de Rio-de-Janeiro adresse la copie d'un vœu qu'elle a transmis aux autorités françaises au sujet du service militaire des jeunes Français établis à l'étranger, et demande à la Chambre d'unir son action à la sienne. Après discussion, la Chambre charge M. Monier de faire un rapport sur cette question.

Sur la proposition de M. A. Bouesnel, secondé par M. Devin, M. L. Honédry fils, négociant de Peterboro (Ontario) est élu à l'unanimité membre actif.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

### PETITES NOTES

Les exportations de blé par le port de Montréal, cette année, ont dépassé de près de 3,000,000 de *bushels*, celles de la même période de 1901. Depuis l'ouverture de la navigation jusqu'au 17 octobre, les exportations de 1901 ont été de 10,713,000 *bushels* et celles de 1902, 13,668,000 *bushels*.

Le maïs n'a presque pas fourni de fret à notre port cette année : 58,000 *bushels* contre 3,611,000 en 1901. Cela s'explique par la mauvaise récolte de maïs aux Etats-Unis, et les prix conséquemment élevés qui en ont à peu près complètement arrêté l'exportation.

Les exportations d'avoine n'ont été que de 977,000 *bushels* contre 2,390,000 en 1901, ce qui provient encore d'une récolte déficitaire en 1901.

Chaque année voit diminuer l'exportation des pois secs. La récolte se détériore constamment ; il est maintenant presque impossible de se procurer des pois parfaitement sains et exempts de toute attaque par le ver. Dans certaines localités d'Ontario, on a cessé de cultiver les pois, temporairement, espérant que le parasite finira par disparaître, faute d'aliment.

Il y a aussi diminution dans l'exportation des œufs, qui ont été trop chers sur le marché canadien pour pouvoir être placés avantageusement en Angleterre. La cherté de la viande en a augmenté considérablement la consommation et le prix.

Au 1er octobre on avait exporté de Montréal en 1902, 1,431,000 meules de fromage, contre 1,291,000 en 1901 ; 348,000 boîtes ou tinettes de beurre, contre 307,000 l'année précédente.

L'exploitation à outrance des pêcheries de homard sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick avait déjà forcé le gouvernement à établir

une plus courte saison de pêche et à prohiber la pêche de homards au-dessous d'une certaine taille. Pour aider à la reconstitution de l'espèce, on a fondé à Pictou, N.-E., un établissement de pisciculture où l'on pratique l'éclosion artificielle des œufs de homard.

De cet établissement sont sortis chaque année, 150,000,000 de petits homards. Trois nouveaux établissements vont être fondés, un sur l'île Shippegan, un à Shémague, près du cap Tormentine et un à Hillsboro Harbor île du Prince Edouard. La production totale sera alors de 500,000,000 à 600,000,000 de homards.

Un rapport du département des mines de la Colombie anglaise donne les chiffres suivants sur la condition des mines de métaux précieux pendant l'année 1901 :

District	Mines expédiant du minéral aux hauts-fourneaux	Nombre d'hommes employés
Cassiar (Atlin).....	1	1
Kootenai Est : Fort Steele .....	4	236
Autres sections .....	4	26
Kootenai Ouest Ainsworth.....	13	159
Nelson .....	11	493
Hocan .....	36	870
Trail.....	13	952
Autres sections.....	8	66
Lillooet.....	3	43
Yale : Osyoos, Grand Forks et Kettle River.....	17	728
Yale : Ashcroft, Kamloops.....	2	40
Côte .....	7	334
	119	3,948

Des rapports incomplets sur les mines qui ne produisent pas encore, indiquent approximativement un nombre de 47 mines employant 374 hommes, dont 227 dans les puits et 147 à la surface.

### BANQUES FRANÇAISES AU CANADA

Nous avons souvent essayé d'attirer l'attention des capitalistes français sur l'immense et fertile champ qui s'offre à leurs placements au Canada.

La réponse jusqu'ici, a été plutôt muette. Aussi n'avons-nous pas été peu étonnés de lire dans un journal de Montréal l'article ci-dessous :

Nous avons eu le plaisir de saluer, hier, à nos bureaux, M. P. A. Oster, représentant la Banque Franco-Canadienne, rue de la Banque, et M. Buron, notre jeune distingué compatriote, représentant la Banque Syndicale, rue du 4 Septembre, à Paris, revenant d'une longue excursion dans le Nord-Ouest Canadien.

Il est probable que la Banque Syndicale fondera une grande société de prêt au capital versé de \$2,000,000, dont le siège social sera ou Montréal, ou Winnipeg, avec succursale à Edmonton.

M. Oster a visité les travaux en cours de sa compagnie à Atlin, extrême limite nord de la Colombie Anglaise. Après avoir dépensé au delà de 600,000 francs dans les déblaiements préliminaires, la société a fini par atteindre le point payant et elle réalise plusieurs milliers de dollars par jour de ses lavages.

La Banque Franco-Canadienne opère à Paris, en bourse, sur les valeurs canadiennes et les fait voir dans son excellente circulaire la "Correspondance St Jean", nommée ainsi en l'honneur du patron du Canada.

La Banque Syndicale, qui est dans les mêmes idées, fait le service financier de deux cent cinquante journaux français par le moyen de sa correspondance Marc.

M. Buron est allé visiter, en même temps, les mines de cuivre du Kootenay, où sa compagnie inaugurera bientôt de grandes opérations.

Il y a longtemps que nous indiquons au capital français un placement sûr en Canada. Espérons que la présente perspective soit le commencement d'une ère nouvelle.

D'autres journaux canadiens ont parlé de MM. Oster et Buron dans les mêmes termes, termes, d'ailleurs, qui paraissent provenir de la même inspiration. Seulement, comme nous manquons de renseignements sérieux sur le compte de ces Messieurs et de leurs entreprises; comme les correspondances St Jean et Marc dont ils se réclament et dont nous avons vu des échantillons, ne nous paraissent pas se distinguer essentiellement des circulaires financières qui naissent avec le début de toute affaire spéculative; nous devons à nos adhérents et à nos lecteurs de France de les informer que nous réservons notre jugement jusqu'à plus ample informé.

Il est possible, en effet, que la Banque Franco-Canadienne, rue de la Banque, et la Banque Syndicale, rue du 4 Septembre, soient des institutions solides et bien établies, dont la modestie empêche que leur renom soit venu jusqu'à nous. Nos lecteurs et adhérents de France sont plus à portée de nous de se renseigner à ce sujet.

Mais notre devoir est clairement de constater que les entrefilets parus dans les journaux de Montréal n'ont d'autre autorité que celle d'un fait-divers basé sur les dires—non contrôlés—de MM. Oster et Buron.

Nous ne voudrions pas nuire au crédit dont ces Messieurs peuvent jouir en France; mais il nous paraît de notre devoir de déclarer que nous ignorons complètement—à Montréal—ce qu'il peut y avoir de réel et dans les banques et dans les mines en question.

## LES MINÉRAUX D'ONTARIO

Le Bureau des Mines de la province d'Ontario, vient de publier un état de la production minérale de cette province en 1901. La valeur de cette production a été :

	1901	1900
Métaux.....	\$ 5,016,734	\$2,565,286
Autres Minéraux.....	6,814,352	6,733,338
Totaux.....	\$11,831,086	\$9,298,624

Ces chiffres accusent une augmentation dans la valeur totale en 1901 sur 1900, de \$2,532,462.

La production métallique porte à son crédit \$2,451,448 d'augmentation et il ne reste que \$81,014 pour la production non-métallique, dont l'industrie cependant a des établissements très importants.

Les métaux sont au nombre de six : or, argent, cuivre, nickel, fer et zinc. Voici la valeur de la production pendant les deux dernières années :

	1901	1900
Or.....	\$ 244,443	\$297,861
Argent.....	84,830	96,367
Cuivre.....	589,080	319,681
Nickel.....	1,859,970	756,626
Zinc.....	15,000	500

Le fer figure dans la statistique sous trois formes : le minerai exporté, la fonte, et l'acier qui ont donné les chiffres suivants :

	1901	1900
Minerai exporté.....	\$ 174,128	\$111,805
Fonte.....	1,701,703	936,066
Acier.....	347,280	46,380

L'or et l'argent ont diminué; le fièvre de l'or qui avait poussé tant de prospecteurs dans la région de la Rivière au Rat et dans quelques autres, n'a pas persisté, le rendement des placers et des quarts n'ayant pas été suffisant pour la maintenir.

Mais il y a une augmentation remarquable dans la production du cuivre, du nickel et de l'or. Le zinc est encore à ses débuts. Les mines de nickel de la province d'Ontario sont devenues une des principales sources d'approvisionnement du monde entier. Elles sont passées en grande partie sous le contrôle de la International Nickel Co, qui a aussi des intérêts considérables dans les mines de la Nouvelle-Calédonie; il est en conséquence probable que l'augmentation constatée en 1901 se continuera d'une manière permanente. Il est probable aussi que la production du fer va continuer à augmenter et même que l'augmentation deviendra de plus en plus marquée. Outre les hauts-fourneaux de Hamilton et d'autres petites fonderies, c'est sur les Forges du Sault Ste Marie que l'on compte surtout, leur mise en marche ayant été faite depuis la date du rapport que nous citons. Le gouvernement fédéral subventionne largement les établissements produisant le fer et l'acier, et la production ne pourra faire autrement que de s'accroître d'une manière très marquée.

Parmi les minéraux non métalliques, c'est la brique qui tient la tête, avec les terres cuites. Sur un total de \$6,814,352, ces articles fournissent \$1,671,354 et si

l'on y ajoute la production des industries du même groupe, le tuyau de grès et la céramique, on arrive à \$2,051,176, soit près d'un tiers du total dans cette classe.

Ensuite vient le pétrole ; mais cet article paraît décliner plutôt que progresser. La valeur de sa production depuis quatre ans a été :

1901.....	\$1,467,910
1900.....	1,809,045
1899.....	1,747,352
1898.....	1,970,535

Le rendement des puits en exploitation diminue en trois ans de 23,615,307 gallons à 21,433,500. C'est la production de 10,000 puits environ, dont quelques-uns ne donnent que  $\frac{1}{2}$  baril par jour.

Comme nombre de mines de nickel, ces puits sont la propriété d'un "trust" ; mais celui-ci, la Standard Oil Company n'a pas d'intérêt à en augmenter la production, ce qui explique l'état stationnaire ou rétrograde plutôt de cette industrie.

La fabrication de ciment est une nouvelle industrie dans laquelle la province d'Ontario est à la tête des provinces canadiennes. En 1898, la production totale était de \$376,316, tandis que, l'année dernière, elle s'était élevée à \$670,880 dont \$565,255 pour le ciment de Portland et \$107,625 pour le ciment de roc naturel. Malgré ce rapide progrès, la production du pays est encore bien loin de suffire à la demande, qui augmente constamment. En effet, les ingénieurs modernes affectent de plus en plus d'employer le béton de ciment à des travaux que l'on faisait autrefois en maçonnerie de pierre ou de brique.

Il y a aussi une augmentation considérable dans la production de la chaux, qui a été de \$550,000 l'année dernière, contre \$305,000 en 1898. L'augmentation dans la brique, la céramique, les tuyaux de grès et la pierre à bâtir témoigne du progrès que fait dans la province l'emploi de ces matériaux dans la construction des maisons, d'habitation, ou le bois est de plus en plus relégué au rôle d'accessoire.

### LES COMMUNICATIONS ENTRE LE CANADA ET LA FRANCE

Au moment où il est question d'accorder aux produits canadiens le bénéfice du tarif minimum français, il est intéressant de rechercher quels sont les moyens de communication directe entre le Canada et la France.

Car on sait que, pour jouir du bénéfice du tarif minimum, les marchandises doivent être importés *en droiture* de leur pays d'origine. Et l'importation en droiture exige que les marchandises soient transportées directement, par un même navire, qui les prend

en pays d'origine et les débarque en France, sans transbordement.

A la lumière de ce texte, les marchandises canadiennes ne peuvent être admises en France au tarif minimum que si elles sont transportées par un navire qui les charge à terre au Canada et les débarque en France. Or, il n'existe en ce moment aucune ligne régulière de vapeurs partant d'un port canadien et touchant directement un port français.

Nous avons, à Montréal, trois lignes régulières, avec départs hebdomadaires pour Liverpool : la ligne Allan, la ligne Elder-Dempster et la ligne Dominion. Aucune de ces lignes ne fait escale en France, soit avant, soit après avoir touché Liverpool.

Nous avons trois lignes sur Londres : les lignes Allan et Elder-Dempster déjà nommées et la ligne Furness Withy ; deux lignes sur Glasgow ; une ligne sur Bristol ; une ligne sur Manchester ; une sur Dublin et une qui dessert les ports de la côte anglaise de l'est.

En outre, nous possédons deux lignes régulières qui font escale à Anvers et à Hambourg. Et à part ces lignes régulières à départs hebdomadaires, notre port possède encore un service bi-hebdomadaire sur Londres, un sur Anvers et deux sur Hambourg ; mais aucune sur un port français. De ces lignes, trois ou quatre remontent la Manche, de l'océan à la Mer du Nord et pourraient faire escale à un port français, sans autre inconvénient que d'allonger sa route de quelques heures.

Les marchandises importées du Canada seraient admises au tarif minimum en France si elles étaient mises à bord d'un vapeur de ces dernières lignes et n'étaient pas déchargées en cours de route. En dehors de cette condition, le seul moyen de satisfaire aux exigences de la loi de droiture, c'est l'expédition par chargements complets, qui n'est pas toujours praticable.

L'expédition sur un port anglais, belge ou allemand, avec transbordement et réexpédition en France, non seulement ferait perdre le bénéfice du tarif minimum, mais entraînerait l'application de la surtaxe d'entrepôt. Le transit par les Etats-Unis, avec expédition directe d'un port des Etats-Unis à un port français, éviterait la surtaxe d'entrepôt, mais ne remplirait pas la condition de droiture exigée pour l'application du tarif minimum. Toutefois, les autorités douanières de France, ont consenti, à la demande du commerce franco-canadien, à considérer comme expédiées en droiture certains produits canadiens, les conserves de homards et les pâtes de bois, lorsqu'ils sont expédiés par la voie de New-York, à bord des steamers de la Compagnie Transatlantique.

On croit que Sir Wilfrid Laurier, pendant son séjour en France, a sollicité la généralisation de cette faveur pour toutes les marchandises canadiennes susceptibles d'être admises au tarif minimum, transportées directement d'un port des Etats-Unis à un port français par un steamer quelconque, jusqu'à l'établissement d'une ligne directe d'un port canadien sur la France.

A première vue, l'on se demande s'il ne serait pas plus pratique, en attendant la ligne directe, de demander à l'une des lignes sur Londres, Anvers ou Hambourg, de faire escale au Havre. Evidemment ce serait la solution la plus logique et apparemment la plus naturelle. Cependant elle se heurte à des difficultés si considérables qu'on n'y songe pas ou presque pas. Et la principale difficulté provient de ce que, pour une simple escale dans le port du Havre, un steamer du tonnage des navires qui composent ces lignes, aurait à déboursier, au moins 5000 francs, de droits divers.

Pour que l'escale pût être profitable au steamer, il lui faudrait donc majorer son taux de fret suffisamment pour compenser cette surcharge de 5000 francs, tout en lui laissant un rendement égal à celui du fret sur son port de destination. Les marchandises pour la France devraient ainsi payer, d'abord, le même taux que celles à destination de Londres, Anvers ou Hambourg, dont elles prendraient la place, plus une majoration suffisante pour indemniser les armateurs des frais occasionnés par l'escale au Havre. Or cette surcharge, la plupart du temps, rendrait illusoire le dégrèvement résultant de l'application du tarif minimum, de sorte qu'il n'y aurait aucun avantage pour les exportateurs canadiens à se servir de cette voie de transport.

Il ne reste donc de praticable que l'établissement d'une ligne directe qui n'aura à payer qu'une fois les frais de port au Havre sur tout son chargement. Et, en attendant, le seul moyen d'améliorer les conditions actuelles, c'est d'accorder au Canada le droit—sans restriction de ligne—de transiter par un port des Etats-Unis, sans perdre le bénéfice de la *droiture*.

Si, cependant, l'établissement d'une ligne directe présentait des obstacles insurmontables, soit au point de vue commercial, soit au point de vue politique, il resterait au gouvernement canadien une ressource à laquelle il ne paraît pas avoir songé.

Le gouvernement fédéral du Canada a toujours professé être prêt à subventionner largement, une ligne directe entre le Canada et la France ; et il a fait inscrire, chaque année, pendant longtemps à son budget, une somme de 250,000 francs pour cet objet. Ces 250,000 francs représentent bien des fois les frais de l'es-

cale au Havre. Qu'il offre donc cette subvention à l'une des lignes régulières sur Londres, en retour de l'engagement de faire escale au Havre, à l'aller et au retour, deux fois par mois ; de ne pas demander pour le Havre un taux de fret supérieur à celui qui serait coté pour Londres, et de réserver une partie déterminée de sa capacité au fret pour le Havre, sauf à disposer de ce qui restera sans engagement quarante-huit heures avant la date fixée pour le départ.

Cette solution, que nous ne mentionnons que comme pis aller, aurait l'avantage, au point de vue du gouvernement canadien, de réserver sa subvention au pavillon britannique. Elle n'aggraverait pas la situation de la marine marchande française, pour qui, en tout état en cause, ce fret serait perdu ; et elle offrirait au commerce franco-canadien un moyen de communication qui lui a fait défaut jusqu'ici.

Naturellement, nous préférierions de beaucoup voir notre marine marchande s'emparer d'un trafic qui promet de devenir avant longtemps très important ; mais si les capitalistes et les armateurs français ne veulent pas, absolument, en courir les risques, nous ne croyons pas que ce soit une raison pour renoncer à l'expansion du commerce français au Canada, même avec l'aide de la marine anglaise.

## LE COMMERCE EXTÉRIEUR DU CANADA EN 1901-1902

Une étude comparative du commerce du Canada avec l'Angleterre et les Etats-Unis, ne manque pas d'intérêt pour ceux qui suivent le développement de la politique fiscale dominée par le tarif préférentiel impérial.

Le commerce extérieur total du Canada, pendant l'exercice clos le 30 juin 1902, a été de... \$414,431,881  
Contre l'année précédente..... 379,243,773

Augmentation..... \$35,188,108

Cette augmentation s'est produite principalement dans les importations qui ont été, pour les deux dernières années, en prenant pour base les chiffres des marchandises dédouanées pour la consommation :

1902.....	\$202,791,595
1901.....	181,225,389
Soit une augmentation de.....	\$ 21,556,226

L'augmentation dans les exportations n'est guère que la moitié aussi forte ; ces exportations ont été :

En 1902.....	\$211,640,286
En 1901.....	198,018,404
Soit une augmentation de.....	\$ 13,621,882

Comme toujours, les deux pays avec lesquels la plus grosse part de ce commerce a été faite, sont : d'abord les Etats-Unis, et en second lieu, l'Angleterre.

Voyons d'abord les importations :

	1901	1902
Grande-Bretagne.....	\$ 43,285,126	\$ 49,215,893
Etats-Unis.....	110,443,802	120,809,956
Autres pays.....	27,496,441	32,765,246
Totaux.....	\$181,225,369	\$202,791,595

Ainsi, les importations d'Angleterre ont augmenté de \$5,930,507, et celles de provenance des Etats-Unis de \$10,366,155. C'est pour le commerce anglo-canadien, un progrès d'un dixième, et pour le commerce avec les Etats-Unis, une augmentation d'un douzième. Les progrès faits par le commerce anglais sont donc un peu plus rapides que ceux du commerce avec les Etats-Unis, mais cette différence dans le progrès, actuellement peu sensible pour le commun des mortels sera bien plus remarquable dans quelques années—si rien n'en dérange l'évolution. On peut dire que, si l'augmentation des importations des Etats-Unis est considérable, elle comporte un pourcentage de progrès moins élevé que l'augmentation des importations d'Angleterre.

Au fond, tout de même, on doit bien le confesser, la préférence de tarif accordée à l'Angleterre n'a pas eu un grand effet sur les importations des Etats-Unis.

Entrons un peu dans quelques détails. Le Canada a importé, en 1902, \$1,439,358 d'animaux vivants. L'augmentation sur 1901 est d'un demi million de dollars ; les importations des Etats-Unis ont seules augmenté de \$569,623, tandis que celles d'Angleterre ont diminué de plus de \$70,000. Ce que l'Angleterre et les autres pays d'Europe nous envoient, en fait de bétail vivant, ce sont des reproducteurs, et le besoin de ces reproducteurs ne se fait pas sentir aussi vivement, probablement, pendant la suite des années. Tandis que le bétail importé des Etats-Unis qui se compose surtout d'animaux de boucherie et de noyaux de troupeaux pour les ranches du Nord-Ouest, a augmenté sans cesse en valeur.

Le Canada anglais va chercher sa littérature principalement aux Etats-Unis. En 1902, la valeur totale des livres importés diminue de \$2,072 ; or, les importations des Etats-Unis ont augmenté de \$42,500, tandis que les importations anglaises diminuaient de \$40,000 et celles des autres pays de près de \$5,000. L'importation totale en 1902 a été de \$1,661,687.

Nous savons que cet état de choses n'est pas du goût de tout le monde et que la classe lettrée de langue anglaise s'inquiète de voir ainsi s'américaniser la population canadienne. Car non seulement les

livres imprimés aux Etats-Unis prédominent, mais les journaux des Etats-Unis ont une grande circulation au Canada, tandis que les journaux anglais y sont presque inconnus. Question de proximité, de prix d'abonnement et surtout de fraîcheur d'actualités. Il n'y a pas jusqu'au service télégraphique des journaux canadiens qui ne vienne d'Europe par voie de New-York, et nous donne les événements du jour colorés et apprêtés au goût yankee. Il est vaguement question, chez nos confrères de langue anglaise, d'organiser un service spécial de câblogrammes pour la presse canadienne, qui lui permettra de recevoir les nouvelles mondiales... telles qu'on les conçoit en Angleterre.

Le Canada importe une quantité assez considérable de denrées alimentaires, telles que riz, maïs, farines de blé, etc. Ces articles sont presque tous francs de droit et ne contribuent guère aux revenus du pays. En 1901, on en a importé pour une valeur de \$8,070,496, et en 1902, pour une somme de \$4,782,727. Cette diminution de \$3,287,769 porte entièrement sur le maïs des Etats-Unis ; mais elle ne peut être considérée comme indiquant un changement permanent de la situation économique. La cause en est temporaire : la récolte de maïs aux Etats-Unis l'année dernière a été déficitaire et les prix ont été très élevés ; tandis que le Canada a produit une abondante récolte de grains pouvant se substituer au maïs pour la nourriture des animaux et a préféré consommer ses grains.

Le Canada s'approvisionne aux Etats-Unis de charbon anthracite. Il y a quelques années on trouvait sur le marché quelques centaines de tonnes d'anthracite du pays de Galles, et de houille grasse d'Ecosse qui étaient importées comme lest ; mais ces importations avaient complètement cessé. La grève des mineurs de Pensylvanie est en train de rendre le Canada encore une fois tributaire de l'Angleterre et de l'Ecosse pour une partie de son combustible ; mais ce ne sera encore, probablement, qu'un accident, dont l'effet ne dépassera pas la durée de la grève.

Si l'on prend les tissus de coton, on trouve au crédit des Etats-Unis une importation de \$7,653,179 et au crédit de l'Angleterre, une valeur de \$5,378,200. C'est presque exclusivement dans ces articles et dans les lainages que le tarif préférentiel paraît avoir favorisé effectivement l'importation anglaise—au détriment, doit-on ajouter—de l'industrie canadienne. Le volume de l'importation depuis trois ou quatre ans se rapproche graduellement de celui de l'importation américaine, quoique dans un genre différent de marchandises. Ce que le Canada achète en Angleterre, c'est surtout le tissu écru et blanchi, les calicots, shirtings, sheetings, etc., ainsi que les articles imprimés de qualité supérieure. Les Etats-Unis vendent

surtout au Canada des indiennes à bon marché et quelques sortes de cotonnades teintes.

La marchandise anglaise se fait un débouché par sa qualité ; celle des Etats-Unis par son bon marché. D'ailleurs le Canada constitue pour les Etats-Unis ce qu'on appelle un *slougher market*—un marché d'écoulement à bas prix. Les soldes des manufactures américaines nous sont expédiés pour être vendus à tout prix ; il ne s'agit que d'en débarrasser le marché des Etats-Unis où ils pourraient déranger les cours, et les droits de 30 à 35 p. c. qu'il faut payer pour entrer au Canada n'ont aucun effet contre cette invasion des *rossignols* américains.

L'Angleterre tient la tête comme fournisseur—de son propre fonds ou comme commissionnaire—des tissus de fil de lin, de chanvre et de jute. Sur une importation totale de \$4,358,839, elle a à son crédit une somme de \$3,350,822. L'industrie de la toile est encore à peu près inconnue aux Etats-Unis et au Canada.

En fruits verts et secs, l'importation a augmenté de \$700,000 cette année ; sur une valeur de \$4,500,000 qu'elle représente, les Etats-Unis fournissent à eux presque la moitié. Leur proximité, la grande variété de leur climat, et les facilités de communications rapides les placent en dehors de toute compétition pour les fruits frais. L'industrie des planteurs de Californie a déplacé sur le marché canadien un commerce considérable que la France, l'Espagne et l'Italie faisaient autrefois avec le Canada en fruits secs et confits.

Le pays que Jules Verne appelle le *Pays de Fourrures* a importé en 1902 pour \$2,970,754 de fourrures, en augmentation de \$600,000 sur 1901. La Grande Bretagne en fournit \$701,055, probablement comme commissionnaire ; les Etats-Unis \$1,175,133 et l'Allemagne \$769,081. Les marchés de Londres et de Leipzig concentrent les fourrures de tous les pays du monde, et les réexpédient aux marchés de consommation ; mais les importations des Etats-Unis sont de leur propre production. Chose qui étonnera les lecteurs de Jules Verne, la France vend plus de fourrures au Canada qu'elle n'en achète.

Passons rapidement sur les cuirs en poil, où la Grande-Bretagne est constamment éclipsée par les Etats-Unis et où la France se crée un débouché de plus en plus important ; et voyons où en est le commerce du fer et de l'acier.

Voici quels sont les chiffres des importations de fer et d'acier depuis deux ans :

	1901	1902
Grande-Bretagne.....	\$ 3,402,898	\$ 6,395,972
Etats-Unis.....	23,110,652	24,594,486
Allemagne.....	397,160	565,170
Autres pays.....	359,655	1,727,001
Totaux.....	\$27,180,385	\$33,282,629

La proximité des usines métallurgiques américaines leur a donné pendant une dizaine d'années une prépondérance énorme sur le marché canadien. Mais les prix élevés du fer et de l'acier qui ont prévalu chez nos voisins depuis deux ans ont détourné une fraction assez considérable du courant commercial vers l'industrie anglaise. Les importations d'Angleterre, ont doublé, en deux ans, tandis que celles des Etats-Unis n'ont augmenté que de 6½ p. c. En chiffres concrets le Canada a augmenté ses importations totales de \$6,000,000, dont \$3,000,000 en fers et aciers anglais, \$1,480,000 en fers et aciers des Etats-Unis et \$4,520,000 en provenance d'Allemagne, de Belgique, de France, etc.

Les instruments de musique importés en 1902 dépassent de \$60,000 la valeur des importations de 1901. Dans une autre branche de la culture artistique, la peinture, on trouve aussi une augmentation considérable dans les importations de tableaux, gravures, dessins, etc. ; \$150,000 sur une importation totale de \$806,676. Les pierres précieuses fournissent une augmentation d'environ \$100,000.

Les graines de semence importées du Canada ont une augmentation de \$1,000,000 dont une bonne partie pour la provenance des Etats-Unis.

L'émigration des cultivateurs du Nord-Ouest des Etats-Unis au Nord-Ouest canadien, plus fertile, a augmenté la valeur des bagages d'émigrants de près de \$850,000. Cette émigration des Etats-Unis au Canada, dans l'ouest, est appelée sous peu à compenser l'émigration du Canada aux Etats-Unis qui se produit dans l'est. Les colons américains sont presque tous des cultivateurs dégoûtés de l'insuccès de leurs travaux dans les deux Dakota, dans le Minnesota, le Montana, etc., et qui traversent la frontière pour chercher un sol moins aride un climat plus favorable à la culture des céréales. Car si, parfois, les gelées hâtives de la fin d'août font du dommage aux blés du Manitoba et du Nord-Ouest, de l'autre côté de la frontière on souffre en sus, trop souvent, de trop de sécheresse et le sol lui-même est moins favorable.

Les journaux des Etats-Unis ont constaté qu'une trentaine de mille familles avaient ainsi passé au Canada depuis deux ans. Ils y voient une sorte de conquête pacifique du Nord-Ouest canadien, ne mettant pas en doute que ces émigrants conserveront leur allégeance même sur la terre étrangère où ils s'établissent. Au Canada, on accueille ces émigrants à bras ouverts, avec la certitude que les avantages matériels et politiques du Canada en feront avant peu de bons et loyaux citoyens de la confédération canadienne.

En 1902, l'importation des spiritueux a augmenté

de \$74,420 ; cette augmentation est au crédit de la France et de la Grande-Bretagne.

La consommation du tabac importé a augmenté de de \$254,698. Presque tout vient des Etats-Unis et des Antilles.

En laines brutes, il y a eu en 1902 une augmentation de \$92,000 ; mais les importations de lainages ont augmenté de \$1,110,000. L'industrie des lainages au Canada n'est rien moins que prospère et ce sont surtout les lainages anglais et français qui prennent la place de ceux que le Canada pourrait produire.

En somme, le commerce d'importation que fait le Canada avec les autres pays, a considérablement augmenté en 1901-1902 ; cette augmentation se partage entre les pays exportateurs, les Etats-Unis ayant la grosse part abstraite, mais une part dont le pourcentage tend à baisser, tandis que pour l'Angleterre, la France et l'Allemagne, l'augmentation est proportionnellement beaucoup plus considérable.

Les exportations canadiennes aux Etats-Unis étaient autrefois beaucoup en rapport avec les importations que l'on faisait de ce pays. Depuis que la République Américaine a surélevé son tarif, surtout en ce qui concerne les produits agricoles, le Canada a dû se chercher des débouchés ailleurs.

C'est en Angleterre surtout que son commerce d'exportation s'est développé et principalement en bétail vivant, en produits laitiers, en produits de la basse-cour et aussi en produits de l'industrie.

Les colonies anglaises ont paru aussi un champ fertile à cultiver, surtout celles qui, situées sous un autre climat, ne produisent pas ou produisent peu de marchandises similaires. Un agent commercial du Canada, établi en Australie depuis environ dix ans, n'a pas cependant beaucoup augmenté la consommation des produits canadiens dans la grande île océanienne ; la faute en est surtout à l'absence de moyens de transports faciles et réguliers. Un autre agent canadien travaille en ce moment les marchés du Sud de l'Afrique et avec plus de perspective de succès, vu surtout la création d'un service direct de steamers entre le Canada et la colonie du Cap. La Nouvelle-Zélande, connaît peu les produits canadiens ; l'Inde ne les connaît pas ou presque pas. Terre-Neuve serait bien placée pour acheter du surplus du Canada, de façon à compenser le déficit de sa propre production ; mais Terre-Neuve est jalouse du Canada, prêtant toujours à ce dernier des desseins d'absorption auxquels il est bien étranger ; alors elle se retourne vers les Etats-Unis et lui offre des concessions douanières qui mettront les produits canadiens en état d'infériorité marquée.

Les négociations du Canada avec la France procèdent de ce même désir d'ouvrir de nouveaux débouchés aux produits canadiens.

Mais, pour conclure, tandis que les importations des Etats-Unis au Canada sont presque trois fois celles de l'Angleterre au Canada, les exportations du Canada sur les Etats-Unis, déduction faite de la valeur de l'or du Yukon, ne vont pas à la moitié de la valeur que le Canada exporte sur l'Angleterre.

## REVUE COMMERCIALE

Montréal, 15 octobre, 1902.

D'après la statistique douanière du Canada, les exportations du Canada sur la France en 1901-1902, ont été en déficit de 50,000 dollars en chiffres ronds, sur celles de l'exercice précédent. Comme elles ont eu, cependant, pendant quelques mois, l'avantage de vapeurs spéciaux allant directement en France, et que cet avantage manquera certainement à tout l'exercice 1902-1903, on peut se faire dès à présent l'opinion que les marchandises canadiennes auront encore moins de débouchés en France, cette année, que l'année dernière.

La théorie libre échangiste qui veut que l'on ne peut vendre beaucoup dans un pays étranger si l'on n'y achète aussi beaucoup, n'est pas d'une vérité absolument mathématique ; elle a cependant du bon, car il est clair que l'échange des marchandises est plus facile que la vente contre espèces. Nous voulons dire que l'établissement d'une balance de crédit entre deux pays, en favorisant le règlement des opérations financières nécessitées par l'importation et l'exportation, rend l'une et l'autre de ces opérations moins onéreuses aux deux pays. S'il nous faut acheter dans un pays où nous ne vendons rien, nous sommes obligés de faire nos paiements en espèces, de passer par les exigences des banquiers et de leurs correspondants, et, finalement, de payer assez cher, outre nos marchandises, les services de ceux qui se chargeront de les payer pour nous. Si, au contraire, l'importation et l'exportation se balancent ou à peu près, on peut toujours trouver sur le marché ou chez les banquiers, à acheter ou à vendre, suivant le cas, des traites représentant la valeur des marchandises expédiées ou reçues et qui peuvent s'encaisser avec un minimum de surcharge.

C'est à ce point de vue surtout qu'il nous semble regrettable que les exportations du Canada sur la France n'aient pas augmenté d'une manière aussi constante que les importations de France au Canada. Nous ne doutons pas qu'un développement plus considérable des

ventes du Canada en France soit possible, probable même, avec une entente douanière entre les deux pays ; et nous aimerions voir les produits canadiens mieux appréciés en France, afin que nos exportateurs français puissent avoir plus de facilité à encaisser leurs factures et, conséquemment, puissent être plus à même de soutenir la concurrence de leurs rivaux.

La grève des mineurs de charbon anthracite en Pennsylvanie a produit un changement complet dans la direction des expéditions de houille. Il y a quelques mois, les Etats-Unis exportaient de la houille en Europe, luttant avec avantage contre les charbons anglais dans la Méditerranée, et nous voyions dans un avenir prochain la possibilité de l'exportation en France des charbons canadiens de la Nouvelle-Ecosse. Aujourd'hui, le Canada importe des charbons durs et mous du pays des Galles et d'Ecosse, pour tenir lieu, autant que possible, de l'anthracite qui lui manque. Ainsi les accidents économiques de la lutte du capital et du travail détournent, temporairement du moins, le courant des échanges commerciaux ; et la nation la mieux outillée, au point de vue des moyens de transport, et qui suit de plus près les variations des marchés étrangers, peut profiter de ces accidents et en tirer tout le bénéfice possible. Il n'y a guère, d'ailleurs, que l'Angleterre et l'Allemagne en Europe, en position de saisir et d'exploiter convenablement ces occasions lorsqu'elles se présentent. Dans l'espèce, il n'y avait, d'ailleurs, rien à gagner pour la France qui, au contraire, étant forcément acheteur de charbons à l'étranger, s'est vue obligée de payer plus cher une marchandise plus demandée. Et ce n'est pas la grève des mineurs français qui pourra atténuer pour notre industrie les effets de la grève des mineurs de Pennsylvanie.

Un des membres les plus actifs du cabinet fédéral, l'honorable M. Tarte, vient de parcourir une partie du pays prêchant la doctrine qu'une révision du tarif des douanes canadiennes, dans le sens protectionniste, s'impose à la prochaine session du gouvernement fédéral. Cependant, la plupart de ses collègues semblent s'opposer à cette révision, du moins en tant qu'il s'agirait de majorer les droits existants. Il y a même virtuellement une sorte de disruption dans le ministère et les politiciens attendent avec impatience le retour du premier ministre, sir Wilfrid Laurier, pour rétablir l'harmonie entre ses collègues. On croit, généralement, qu'il lui sera impossible de réconcilier les deux tronçons de son cabinet et qu'il lui faudra éliminer l'un ou l'autre s'il veut que son ministère re-

devienne homogène. Il est possible—probable même, que M. Tarte démissionne, ce qui laisserait un cabinet beaucoup plus libre-échangiste qu'auparavant. Toutefois, l'opinion publique paraît être avec M. Tarte, en faveur du relèvement des droits, principalement, sur les tissus de coton et de laine, sur certains articles de ferronnerie, etc. que nous fournissons principalement les Etats-Unis.

La condition économique du pays est bonne. Le commerce est actif et l'industrie très occupée. Les chemins de fer et les bateaux à vapeur ont peine à suffire aux transports qui s'offrent. Il ne reste plus guère qu'un mois de navigation intérieure, et le tarif d'hiver des chemins de fer sera appliqué dès les premiers jours du mois prochain. Aussi, d'un côté, on se hâte d'expédier aux ports d'embarquement les produits agricoles destinés à l'exportation, et, de l'autre côté, on presse autant que possible la livraison des marchandises destinées à la consommation des campagnes pendant les mois d'hiver. Les remises de fonds sont régulières et les faillites sont de plus en plus rares.

*Grains et Farines.*—La fermeté des prix du blé, au lendemain d'une récolte abondante partout, est assez surprenante ; elle n'en est pas moins très marquée, et soit qu'elle ait pour cause la difficulté avec laquelle s'opère la reconstitution des stocks, soit qu'elle dénote une inquiétude du commerce au sujet de la qualité ou même de la quantité récoltée, il n'en est pas moins vrai que les prix actuels sont presque aussi élevés qu'à la fin de la dernière campagne.

Le blé de Manitoba de la nouvelle récolte, s'est vendu d'abord, No 1 dur 70 cents et même 69c le minot (13 fr. 20 à 13 fr. 30 les 100 kilos) sur le lac Supérieur. Puis il s'est mis à remonter graduellement jusqu'à la cote actuelle de 73 cents soit 13 fr. 90 les 100 kilos, à Fort William, parité de 15 fr. 40 franco-bord Montréal ou New-York.

Le blé d'Ontario n'est pas coté à Montréal. A Toronto, on le cote : roux d'hiver, 66½ cents ; blanc, 67½ cents ; "goose" 64½ cents et roux du printemps, 65 à 66½ cents suivant coût du transport pour New-York.

L'avoine, dont la récolte a été abondante et d'excellente qualité au Canada, a donné lieu à de bonnes affaires d'exportation ; et comme la culture ne livre que très parcimonieusement, ayant été gâtée par les hauts prix pratiqués en fin de campagne, avant la moisson, les acheteurs ont dû graduellement hausser leurs prix ; ils paient aujourd'hui 34½ cents le minot,

franco bord, pour l'avoine blanche No 2, ce qui équivaut à 11 fr. 55 les 100 kilos.

La récolte de sarrasin ne fait que commencer à se mouvoir ; ce grain a été quelque peu endommagé par les gelées du mois dernier et son prix s'est considérablement raffermi. On le cote à la parité de 13 fr. 38 les 100 kilos franco-bord Montréal. Le seigle est négligé et la cote de 11 fr. 40 les 100 kilos est nominale.

Les farines ont eu d'assez fortes commandes pour le marché anglais, pour Terre-Neuve et surtout pour le Sud-Africain, où le premier steamer de la nouvelle ligne canadienne emporte environ 15,000 barils de farine de blé de Manitoba. La cote actuelle pour la consommation locale est de \$3.70 à \$4.00 pour les farines de blé de Manitoba, et de \$3.55 à \$3.95 pour les farines de blé d'Ontario, le tout par baril de 116 livres net, par wagon complet.

*Légumes secs.*—Le Canada ne sera exportateur pendant cette campagne ni de pois secs No 1, ni de haricots, ces deux articles n'existant pas même en quantité suffisante pour la consommation du pays. En pois secs, l'article de 1ère qualité manque absolument ; on le remplace par une meilleure qualité de No 2 qui a le défaut d'être trop rongé par le ver pour pouvoir être classé No 1 ; cette qualité se vend à Montréal de 80 à 85 cents le minot, soit de 15 fr. 25 à 16 fr. 15 les 100 kilos. Pour le No 2 ordinaire, destiné à la mouture pour l'alimentation du bétail, il vaut environ 15 fr. 55 les 100 kilos franco-bord.

En haricots blancs (*pea beans*) la cote en culture s'est élevée à \$2.00 le minot, soit 38 francs les 100 kilos. Des échantillons d'haricots autrichiens ont été offerts sur notre marché et des commandes ont été passées à des prix représentant à \$1.60 à \$1.70 le minot, soit de 28 fr. 75 à 30 francs les 100 kilos.

*Foin pressé.*—La situation du marché d'exportation en foin est assez bonne. Les Etats Unis ont eu une récolte abondante, dont les pluies ont gravement détérioré la qualité ; ils achètent en conséquence libéralement les foins No 1 et No 2 extra. Les bons No 2 trouvent aussi un marché favorable en Angleterre sur lequel pays les expéditions sont aussi suivies que le permet le marché de fret. En général, ces expéditions sont faites en complément de chargement, lorsqu'un steamer régulier au moment de partir se trouve à avoir un espace inoccupé.

Les prix en culture sont : No 1, \$7.50 à \$8.00 ; No 2, \$6.50 à \$7.00 ; No 3, mélangé de trèfle blanc, \$6.00 à \$6.25. La cote à Montréal est de 75 cents à \$1.00 de plus. Le tout s'entend par tonne anglaise de 910 kilos.

*Laines canadiennes.*—Toujours le marasme pour cet article. L'industrie des lainages du pays périclite de plus en plus et le seul débouché, celui des Etats-Unis, n'accepte nos grosses laines canadiennes qu'avec un droit de douane de 12 cents par livre. On cote nominale les laines de toison, lavées à dos, de 14 à 15 cents la livre, les laines arrachées, de 14 à 16 cents.

*Peaux en poil.*—En peaux vertes, le commerce paie à la boucherie les prix suivants : bœufs et vaches légers No 1, 8 cents la livre ; No 2, 7 cents ; taureaux 6 cents ; veaux No 1, 10 cents ; No 2, 8 cents, agneaux en laine, la pièce 60 cents. La demande de la tannerie est assez bonne et la fermeté du marché des Etats-Unis fait prévoir une bonne tenue des prix au Canada cet hiver.

*Pâtes de bois.*—Le débouché ouvert aux Etats-Unis à nos pâtes de bois, a été resserré par l'imposition arbitraire d'une surtaxe de douane de 50 cents par tonne. Le prétexte de cette surtaxe serait que, au Canada on aurait imposé un droit d'exportation équivalant sur le bois à pâte, ce qui est inexact. Le gouvernement provincial de Québec a bien créé un traitement différentiel pour le bois à pâte exporté, en ce sens que le droit de souche—droit payable pour chaque arbre abattu sur les concessions forestières—est moindre pour le bois destiné aux usines du pays que pour le bois destiné à l'exportation ; mais il ne s'agit que d'une mesure de revenu intérieur, et le gouvernement fédéral, le seul qui ait le pouvoir d'imposer un droit d'exportation, n'a pris aucune mesure de ce genre. Aussi l'irritation est grande au Canada, et l'on ne parle de rien moins que de prohiber l'exportation du bois à pâte du Canada.

Les prix actuels des pâtes sur notre marché sont de \$15 à \$16 pour les pâtes mécaniques et de \$28 à \$30 pour les pâtes chimiques, à l'usine.

*Animaux de boucherie.*—Une détente assez marquée s'est produite ce mois-ci dans le prix du gros bétail pour l'exportation. Le marché anglais, ne cote plus, en effet, que de 11 à 12½ cents la livre pour le bétail canadien ; en conséquence les acheteurs paient aujourd'hui sur le marché de Toronto de \$4.25 à \$4.75 suivant qualité ce qui représente de \$4.50 à \$5.00 les 100 livres, sur pied, à Montréal. Les frets ont été encore assez fermes, variant entre 32 s. 6 et 35 s., suivant les ports de destination. On a signalé ces jours-ci que le manque d'espace disponible sur les steamers fréquentant le port de Montréal a forcé des expéditeurs de bétail des ranches du Nord-Ouest, à expédier un tronçon de 2,000 têtes par la voie des Etats-Unis jusqu'à Boston.

Le prix du porc gras est tombé de près de 1 cent par livre ; l'on achète maintenant à Montréal à \$6.00 ou \$6.25 les 100 livres sur pied.

*Conserves françaises et fruits secs.*—Le déficit de la récolte des fruits et des légumes en France a causé ici une hausse considérable dans les prix de vente au commerce de gros. Les sardines à l'huile participent à ce mouvement. La consommation de cet article, sera forcément plus restreinte, à raison de leur prix élevé. Les conserves de légumes de fabrication canadienne, d'ailleurs, ont aussi subi une hausse considérable et la difficulté pour le commerce français sera plutôt de placer la quantité habituelle que d'obtenir un prix raisonnable pour ce qu'il pourra placer.

## REVUE FINANCIÈRE

A la suite d'une crise financière très aigue, à New-York, causée par le retrait des capitaux placés sur marge, pour les employer au mouvement des récoltes de l'ouest, les cours à la bourse de la métropole américaine ont subi de fortes dépressions. Notre bourse en a subi rudement le contre-coup, quelques-unes des valeurs favorites de la spéculation accusent des baisses de 15 à 20 p. c. Le taux des prêts consentis par nos institutions financières contre nantissement de valeurs de bourse s'est tenu très ferme à 6 p. c., et encore, il n'y en avait pas pour tout le monde. Nos banques ont dû faire des placements sur valeurs de premier ordre, à 6 p. c. pour 6 mois, à New-York, dans l'affolement de cette place où les fonds se cotaient par moments 20 à 25 p. c. pour quelques jours. Aujourd'hui, grâce au règlement de la grève des mineurs et à certaines dispositions prises par le Trésor fédéral, la bourse de New-York est moins dépourvue de fonds et les cours reprennent lentement leur marche ascendante. A Montréal également, il y a reprise, mais reprise prudente et pondérée.

Les banques ont, pendant toute cette crise, pris soin de conserver à la disposition du commerce les capitaux nécessaires et n'ont pas haussé leur taux d'es-compte : 6 p. c. pour les effets à échéance de 1 à 4 mois. Les prêts hypothécaires se maintiennent au taux de 4½ à 5 p.c. pour les placements de tout premier ordre, et jusqu'à 6 p. c. pour les bons placements.

Le change sur Londres est ferme. Les banques vendent leurs traites à 60 jours à \$4.88½ et à demande à \$4.89¾ ; cables \$4.90 à \$4.90½. Les chèques sur Paris valent de 15 fr. 15 à 15 fr. 16½.

## BANQUE PROVINCIALE

DU CANADA

Bureau Principal, - - - - - MONTREAL

Capital autorisé - - - - - \$1,000,000  
Capital payé - - - - - 818,000

### BUREAU D'ADMINISTRATION

Monsieur G. N. DUCHARME, Capitaliste de Montréal. Président  
Monsieur G. B. BURLAND, Président de (Lachine Rapids Hydraulic & Land Company, Ltd.) Vice-Président.  
L'HON. LS. BEAUBIEN, Ex-Ministre de l'Agriculture. Directeur.  
Monsieur H. LAPORTE, de l'Épicerie en gros Laporte, Martin & Cie, Montréal. Echevin et Président du Comité des Finances de la Cité. Directeur.  
Monsieur S. CARSLY, de la grande Maison "Carsley, Montréal". Directeur.  
Monsieur TANCREDE BIENVENU, Gérant-Général  
Monsieur A. S. HAMELIN. Auditeur

### SUCCURSALES

MONTREAL : 316 Rachel, coin St-Hubert ; 271 Roy, St-Louis de France ; 1138 Ontario, coin Panet.  
Plessisville, P. Q. D'Israeli, P. Q. St-Anselme, P. Q. St-Guillaume, P. Q. Pierreville, P. Q.

### BUREAU DES COMMISSAIRES-CENSEURS

#### Département d'Épargne

SIR ALEXANDRE LACOSTE, Juge en Chef du Banc du Roi. Président.  
L'HON. J. G. LAVIOLETTE, Ex-Conseiller Législatif. Vice-Président.  
L'HON. N. C. CORMIER, Conseiller Législatif, Industriel de Plessisville. Commissaire-Censeur.  
Monsieur S. HAMELIN, Auditeur et Com.-Censeur, Ancien Associé de la Maison Hudon, Hébert & Cie de Montréal.  
Monsieur ALBERT LUSSIER, Commissaire-Censeur, Ex-Député de Verchères, Seigneur de Varennes.  
Monsieur le Dr. E. P. LACHAPELLE, Com.-Censeur, rue Sherbrooke, Montréal.

Intérêt de 3 pour cent payé sur dépôts.  
Attention toute particulière aux collections reçues de pays étrangers.

## Température du mois de Septembre 1902.

Relevée par M. de Meslé, opticien, à Montréal, rue Notre-Dame, 1628.

Date	Sept. Fahrenheit		Centigrade		Date	Sept. Fahrenheit		Centigrade	
	Max.	Min.	Max.	Min.		Max.	Min.	Max.	Min.
1	74	63	23.5	17.5	16	65	48	18.5	9
2	75	60	24	16	17	68	46	20	8
3	75	59	24	15	18	70	50	21.5	10
4	69	57	21	14	19	72	54	22.5	12.5
5	62	49	17	9.5	20	69	53	21	12
6	65	48	18.5	9	21	73	62	23	17
7	62	45	17	7.5	22	71	57	22	14
8	72	51	22.5	11	23	73	59	23	15
9	78	59	26	15	24	58	48	14.5	9
10	67	54	19.5	12.5	25	56	43	13.5	6.5
11	70	55	21.5	13	26	59	38	15	3.5
12	73	53	23	12	27	68	45	20	7.5
13	67	51	19.5	11	28	61	57	16.5	14
14	59	45	15	7.5	29	70	52	21.5	11.5
15	63	47	17.5	8.5	30	67	57	19.5	14

## PETIT COURRIER

(Bulletin de la Chambre de Commerce Française).

### Demande d'Agents ou Représentants au Canada.

M. A. Demange, viticulteur 8 rue Arago, Alger, demande représentants au Canada pour la vente des vins de ses vignobles algériens.

MM. Debouchaud et Cie, à Nersac (Charente), fabrique de feutres en tous genres pour papeteries.

La maison A. Magnier & Cie, de Blanzac-sur-Cognac, demande un représentant pour la vente au Canada de ses eaux-de-vie.

L. de Guinefolaud, eau-de-vie de Cognac et fines Champagnes à Angoulême (Charente).

M. P. Bourson, 5 rue St-Joseph à Paris, demande agent pour tout le Canada pour la vente des soieries et rubans de Lyon.

Pierre Germain, seul successeur de la maison Poulet Père et Fils, fondée en 1747, Grands vins de Bourgogne à Beaune (Côte-d'Or) France.

La Chambre de Commerce française de Montréal tient à la disposition des négociants et industriels de la région l'annuaire des Agents-Représentants pour l'Exportation de Bordeaux (édition 1902). Cet annuaire où figurent les principaux agents d'exportation de Bordeaux avec la liste des articles dont ils s'occupent peut être très utilement consulté par les maisons désireuses d'être représentées sur cette place et d'essayer ainsi de chercher des débouchés nouveaux dans l'exportation.

### OFFRES DE REPRESENTATION AU CANADA

M. Jules Pony, 1132 rue Ste-Catherine, à Montréal, demande la représentation de librairies françaises et belges pour le Canada.

### OFFRES DE REPRESENTATIONS EN FRANCE

M. Durand, fils aîné, représentant commissionnaire, boulevard Ondinot, 21 à Oran (Algérie) pouvant fournir d'excellentes références, demande à représenter pour Oran (Algérie) des maisons du Canada faisant l'exportation des farines et autres produits.

M. Raphaël Michel, 11 rue du Muguet, à Marseille, offre ses services, comme agent commercial, aux exportateurs et importateurs canadiens. Spécialité : Articles d'alimentation. Références à disposition.

M. Victor Guédé, pelleteries et fourrures, 9 rue Bailif, à Paris, désire entrer en relation avec des maisons du Canada pour la consignation ou la représentation de tous articles de pelleteries brutes ou apprêtées pouvant s'employer en fourrures. Références sur demande.

Le journal *Le Bois*, 26 rue Canmartin à Paris, demande des correspondants pouvant livrer des bois en France.

M. G. Seullier, 122 avenue de Neuilly, à Neuilly-sur-Seine, sollicite représentation de maisons canadiennes désireuses de traiter des affaires sur le marché de Paris.

La maison Marchand-Duvigneau et Cie, rue du Pont de la Mousque, 32, à Bordeaux, demande à représenter sur la place de Bordeaux des maisons canadiennes se livrant à l'exportation.

M. Pascal Garcin, 1 rue de l'Abbé de l'Épée, à Marseille, se chargerait de l'agence, pour la France, de bonnes maisons canadiennes.

M. A. Boivin, représentant de grandes maisons et fabriques européennes, se chargerait de l'agence, pour l'Amérique du Sud, d'une bonne maison canadienne.

L'adresse de M. A. Boivin est : Calle Independencia 1778 à Buenos-Ayres (République Argentine).

M. A. Weissenhanner, 168 rue St-Maur, à Paris (succursale à New-York) demande l'agence de maisons canadiennes.

M. Emmanuel Coste, 14 rue Ausone, à Bordeaux, demande à représenter en France des maisons canadiennes exportant pommes évaporées, haricots, pois ronds, homards et saumons en conserves, viandes salées et œufs de poisson. Références fournies sur demande.

M. Vianney, 14 rue Paradis, Marseille, demande représentation pour la France d'exportateurs et d'importateurs canadiens.

M. Maurice Charotte, 2 rue Gounod, Paris, désire entrer en relations avec maison de Montréal pour l'importation en France de peaux, pelleteries, bois et autres articles du Canada, soit comme représentant, agent ou comme acheteur.

M. A. Mélan, 27 Cours Pierre Puget, Marseille, demande représentations d'exportateurs canadiens

### UN NOUVEAU JOURNAL

L'HISTOIRE DU MONDE, journal-revue hebdomadaire, sans opinion, à 0 fr. 20, 16 pages, 28 x 38, reproduits tous les articles intéressants et inédits, quels qu'ils soient, recueillis tous les jours dans les journaux, sans distinction de genre ni d'opinion.

Cette revue ne reproduit que les articles qui n'ont été publiés que par un seul journal ; on lit donc tous les journaux en un seul.

Sur un beau papier, impression soignée, ces 52 numéros, reliés à la fin de l'année, forment une collection superbe qui constitue l'histoire du monde au jour le jour.

C'est la revue la plus pratique et la moins cher. Chaque abonné y trouve groupés toutes sortes de documents curieux.

S'adresser 47 faubourg Montmartre, Paris.

### Avis aux Membres Adhérents

Les cotisations courent du 1er janvier au 31 décembre et sont dues pour l'année entière, si ce n'est pour les présentations faites dans le dernier trimestre de l'année. Dans ce cas le paiement de la cotisation est reporté à l'année suivante.

Les membres adhérents de cette Chambre de Commerce reçoivent gratuitement le BULLETIN MENSUEL.

Nous fournissons des renseignements gratuits sur la clientèle et des informations de toutes sortes à nos membres adhérents ; nous insérons gratuitement les demandes d'agents de tout commerçant français.

Toute maison établie en France, toute maison française établie à l'étranger peut adhérer à notre Chambre. Il suffit d'en faire la demande et de payer la cotisation qui est de 25 francs par année.

Une fois l'adhésion accordée, on fait partie de notre Compagnie tant qu'on ne donne pas sa démission et si cette démission parvient après la fin du mois de janvier, la cotisation de l'année commencée est due en entier.